

Rapport  
du Comité  
pour le Chemin  
des Chemaux

Rapport du Comité Concernant le Chemin  
des Chemaux

Le Comité nommé par le Conseil Municipal  
Composé de Jean Desfossez Etienne Tappin Louis  
Benjamin Garceau pour l'enquêter à l'ouverture  
d'un chemin en droite ligne du Pont de la Rivière  
St Maurice de la Rue des Champs. Fait rapport  
qu'après avoir vu différentes places et les différentes  
personnes à qui appartiennent les terrains qu'ils sont  
d'opinion qu'en droite ligne partant du Grand  
Montant sur la terre de Joseph Montminil environ  
deux arpens, et de la traverser en droite ligne  
la terre de James Dickson seroit le plus avantageux  
et le plus convenable 2<sup>me</sup> le Comité sus mentionné  
Fait Rapport relativement au danger qu'il y a de  
passer dans le chemin actuel sur le bord de la  
Rivière des Chemaux que James Dickson a offert  
que si le Conseil voudroit lui payer six Journées  
d'homme qu'il le mettroit hors de danger jusqu'à  
l'ouverture du Nouveau Chemin et en conséquence  
du Grand Danger le Comité l'a autorisé de le  
faire immédiatement

Trois Rivieres le 1<sup>er</sup> d'Avril 1845

Signé J Desfossez Président du Comité

3<sup>me</sup> Le Comité ajoute à son rapport que James  
Dickson se refuse totalement que le chemin passe  
dans le milieu des terres mais n'a pas objection  
qu'il passe à 36 pieds à côté de celui qui est actuellement  
à l'usage du Public sur le bord des Chemaux et  
suivant l'estimation du Conseil 4<sup>me</sup> Les personnes  
qui voisine la Rue des Champs ayant été sur les  
propriétés demande seulement d'être indemnisés  
pour

pour leur maison reculer au delà du Canal  
donnerons le terrain gratuitement et une partie  
de ceux qui n'ont pas de bœufs l'offre aussi.

*(Signature)*  
M. Dumoulin

Rapport  
du Comité  
pour l'achat  
du terrain  
du Marché

Le Comité nommé pour l'enquête du jour  
pour l'achat du terrain de M. Hart et de M. Dumoulin  
écrit, pour la grandissement du Marché  
Fait rapport que M. Hart demande cent vingt  
cinq livres pour tout argent comptant le réserant  
d'enlever les bœufs M. Dumoulin, écrit,  
cent vingt cinq livres du même bord. faisant  
un total de £250. le Comité se voit d'opinion  
d'acquiescer à terrain pourvu que M. Dumoulin  
consentirai à n'en recevoir le montant que dans  
un an de cette date sans intent que qu'il  
est dans un état à ne donner aucun revenus  
ici à ce temps.

Trois Réunis le 25 Août 1845.

Signé J Desjardes Président  
" J. J. Hughes, Sec.  
" J. J. Cloutier

*(Signature)*  
M. Dumoulin

P. Wignia Secrétaire Révisé

Municipalité des 2 A Son Honneur de Maire et a Messieurs  
Trois Réunis 3 Les Consielles de la Municipalité des Trois  
Réunis réunis en Conseil.

Rapport par Nous Souffignies Appointés par votre Conseil  
le Comité des pour examiner les Pompes a feu de cette  
Municipalité et pour vous en faire rapport  
en diligence nous le rapportons.

Qu'ayant examiné les dites Pompes tant  
par nous même que par les hommes de fait

Sommes d'air que la Pompe Protectrice doit  
 être endommagé vendue ou changée pour le profit  
 de la Municipalité. Que la petite Pompe qui est  
 aux soins de M. J. B. Ganceau est en bon état et  
 peut être utilisée avantageusement en lui faisant  
 faire des réparations estimées à trois lui courant.  
 J'ai une boîte à neuf une torde pour la  
 garantie de la pompe un manège à clef.  
 de plus qu'il serait aussi une paire de faire faire  
 des Bojeras Neuf comme le sont ceux des  
 Pompes de Québec et Montréal. Le tout soumis  
 à votre Conseil.

Trois Puciers le 1<sup>er</sup> Sept. 1845.

(Signé) J. F. Hughes. Sec.  
 " J. Desjardis  
 " J. B. Ganceau Président

*(Signature)*  
 P. Veyria Secrétaire Trésorier

Rapport du Comité nommé sur Requête  
 d'Augustin Cloutier.

Rapport sur Requête d'Augustin Cloutier  
 Le Comité nommé sur Requête d'Augustin  
 Cloutier pour rendre son pont Public  
 fait rapport que le sus dit pont est en très  
 mauvais état par suite d'entretien. À part  
 de cela il ne peut être considéré que  
 comme un pont ordinaire.

(Signé) Etienne Jaspin  
 " A. Duval  
 " J. Desjardis Président

*(Signature)*  
 P. Veyria Secrétaire Trésorier

Rapport  
du Comité  
sur la Requête  
de Placours  
Sal. —

Le Comité nommé par le Conseil Municipal de la Ville et Bourgeois des Trois Prieurs le Vingt Neuf Septembre 1845 pour se rendre sur les lieux le 30 du présent à dix heures du Matin pour entendre les Parties opposant sur la Requête de Pierre Jacques Joseph Bernagui Lande Gagnon afin d'établir un pont et de verbaliser la Rue à laquelle nous avons donné le Nom de Rue St Etienne après avoir entendu les parties nous avons pris la Mesure qui s'est trouvée de 4 Cotes 16 tois que mentionne dans la Cote G. annexé donnons pour raisons qu'il se refusait d'ouvrir la rue plus large que de 24 pieds tel quel nous avait été donné depuis la Rue Notre Dame jusqu'à la Rue des Compagnies par le Seigneur et qu'ils étoit actuellement bâti de chaque Côté de cette Rue et un autre Objection C'est qu'il ne veut pas être tenu de travailler au fossé qui traverse la dite Rue qu'il ne met pas d'eau. Le Comité fait rapport qu'il est d'opinion que la Rue soit verbalisée et entretenue tel qu'ils la possèdent actuellement de vingt quatre pieds de Largeur et que les Ponts seront fait et entretenus par tous ceux qui met de l'eau dans le fossé C'est à dire que les travaux seront de cette manière ci: Premièrement des Propriétaires de la Rue Belisle feront et entretiendront le pont en Commun dans être obligé de travailler au fossé vu que le Cours d'eau ne leur appartient pas, mais seront tenu de l'entretien de la Rue qui sera de 24 pieds de Largeur depuis la Rue Notre Dame jusqu'au Chemin des Compagnies et à Chacun de leurs emplacements respectivement Enformement

Aug.

aux bords des Chemins. 2<sup>me</sup> Tous Caus de la Rue  
 Chemins seront tenus d'aider a faire et entretenir  
 le pont sans etre obligé de travailler au fossé et tous  
 Caus qui possede des emplacements de Chaque Côté  
 du fossé seront tenus d'aider a faire le pont et de  
 Conduire leur caus a partir du pont de B P Wagner  
 jusqu'a leurs emplacement exclusivement  
 et les travaux seront fait et executés par tous les  
 Proprietaires depuis Mad Veuve Langlois jusqu'au  
 Chemin des Cormispaies 3<sup>me</sup> Les ponts dans le Chemin  
 de Cormispaies apparteniront et seront fait et  
 entretenus par tous les Proprietaires au Nord dudit  
 Chemin qui mène des eaux dans le fossé et seront  
 tenus de Conduire leurs caus a partir du pont  
 de B P Wagner, cimes, jusqu'a leurs terre exclusivement  
 et sera Continues jusqu'a la terre des representants  
 de Eyeil Hart, cimes, c'est a dire la terre du Passage  
 et a Chaque fois qu'il en seront requis par aucuns  
 des Proprietaires.

(Signé) J Desjardis  
 " Ethena Lapin  
 Henry J Hughes President of Council

P Wezmaier  
 Secretaire Financier

Rapport sur  
 Requete  
 d'Augustin  
 Cloutier

Le Comité nommé de Monrovia le 6 du present  
 Mis d'ordre pour la reconstruction d'un pont  
 sur Requete d'Augustin Cloutier fait rapport qu'il  
 s'est rendu sur les lieux le 8 du present et qu'il  
 ont vu et visiter le susdit Pont et on mesurer  
 dans le fond la largeur entre les Cullis qui n'est  
 que de 6 pieds et 7 pieds de haut et qu'ils ont  
 mesurer

Mesurer le Puits au a 10 pieds au dessus dudit  
 Pont qui n'a que 6 pieds de large et a 10 pieds en  
 bas et a 9 pieds de large le pontage. C'est a dire le  
 Puits dans son état actuel a 19 a 20 pieds de  
 largeur ensuite ayant vu le Contrat de vente par  
 Joseph Godefray de Normannille, Ecuier, vendeteur du  
 7 Juin 1818 qui Bourne au Coteau et Margueritte  
 Cloutier et maintenant le terre dudit Augustin Cloutier  
 et le susdit pont se trouvant sur sa terre, et ayant  
 referer nos observations a celle dudit Augustin  
 Cloutier fils le 22 Septembre 1845 et toutes les affidants  
 faits le 29 du meme Mois depuis N<sup>o</sup> 1 jusqu'a N<sup>o</sup> 6 -  
 et ensuite ayant considerés les affidants des opposants  
 contre la susdite requete depuis N<sup>o</sup> 1 jusqu'a N<sup>o</sup> 4  
 faits le 4 Octobre 1845 et un Contrat de vente du 15 Mars  
 1823 faite a Fachon Cloutier pere dudit Augustin  
 Cloutier par Seraphine Noidens veuve de Joseph  
 Godefray de Normannille quelle lui donne pour  
 recompense tous les eaux qui viennent du susdit  
 Puits pour le profit et l'avantage de faire tourner  
 son Moulin a Eau et ayant ledit Augustin  
 Cloutier volontairement laissé remplir le fossé de  
 tous les bois qui se trouvaient gâtés; en faisant allusion  
 a l'affidant N<sup>o</sup> 2 de James Durdon, écuyer, il déclare  
 avoir vu des croutes et autres morceaux de bois et de la  
 terre jettes depuis dans le fond du fossé sous pretexte  
 de pouvoir passer leui le bouchent entièrement et  
 a fait passer l'eau de chaque côté a 7 pieds des  
 Cullés et c'est meme morceaux de bois y sont encore  
 il est notoirement connu que le susdit pont  
 a toujours existe depuis 13 a 14 ans. D'ensons a  
 7 pieds de large de pontage et pen être reconstruit  
 de la meme Maniere en rapportant les terres de  
 Chaque

Chaque Côté en conséquence le susdit Comité remarque  
 que les terres partant du fleuve venant au Coteau St  
 Marguerite et que les terres du Coteau accotant au Chemin  
 doivent avoir l'entretien de la moitié du chemin et il est  
 avis que le pont en question ne peut pas être  
 pont public mais à l'entretien dudit Augustin  
 Cloutier, vu que le titre de professeur de Friederich  
 Bethe sont voisins ne lui donne à prendre qu'à 7-  
 centens au Dehors du Coteau.

Trois Princes le 10 octobre 1845.

(Signé) Etienne Lapin  
 " Marie Duval  
 " J Desjardis, Président du Conseil

Rapport  
 du Comité  
 au Régide  
 de M<sup>r</sup> Pometon

P. Wezma  
Bontane Présomes

Le Comité nommé de nouveau, le 13 du présent  
 Mois d'octobre 1845 au Requête de Charles Pometon  
 pour verbaliser la Rue St Philippe;

Sal. — Fait rapport qu'il est d'avis que la susdite rue soit  
 verbalisée depuis la rue des forges à aller jusqu'à la  
 terre de Pierre Méthot et de là aboutissant au Chemin  
 du Roi, et que chaque propriétaire d'emplacement  
 seroit et entretiendrait la susdite rue de 12 pas  
 en pieces de douze toises de large de chaque Côté et que  
 le pont de la Brigueirie sera public et que la susdite Rue  
 sera élevée en rond de 8 toises de haut dans le milieu  
 et que la Rue St George soit aussi verbalisée depuis la Rue  
 Notre Dame à aller jusqu'au Chemin de St Marguerite en pont  
 d'emplacement d'Oliver Bonneau qui sera pente et entretenue  
 tel que cy dessus mentionné pour la Rue St Philippe  
 ainsi que toutes les petites Rues prenant  
 de la Rue Notre Dame aboutissant  
 à la

à la Rue St Phillip

Trois Rivières le 20 d'Octobre 1845.

(Signé) H. J. Hughes Conseiller

" L. B. Garsneau Conseiller

" J. Desjardins Président

Rapport du  
Comité du  
feu

Le Comité nommé pour prévenir aux accidents  
du feu rapporte qu'il est nécessaire d'avoir  
deux Pompes de moyenne force au lieu d'une  
de Grand Prix

(Signé) J. Desjardins

" Etienne Dural

L. B. Garsneau Président

Rapport de  
J. Pottier  
Inspecteur de  
la Requête

Promue du Canada }  
A Son Honneur le }  
Comte des Trois Rivières } Marie et Meilleurs  
le Comités Municipaux des Trois Rivières.

Etienne Dural

Joseph Pottier Cultivateur de la Baucien  
de la Ville des Trois Rivières, Inspecteur des Chemins  
et ponts pour la dite Baucien fait par les  
présentes rapport à la dite Municipalité comme  
suit, savoir,

En conformité et avis public donné le  
30 de Novembre dernier à l'issue du dernier  
dîner du matin donné sur la Requête de Me  
Etienne Dural présentée au dit Conseil  
Municipal le 24 Novembre dernier relativement  
au chemin passant au bout de la terre du  
dit Me Etienne Dural au lieu nommé Ste  
Marguerite, je soussigné Inspecteur comme  
susdit après serment par moi dûment  
prêté



prêté devant Son Honneur Le Maire de bien  
 remplir Mon devoir, me suis aujourd'hui  
 à dix heures du matin après avoir dûment  
 donné aux parties intéressés à la porte des Eglise  
 paroissiale de cette Ville et l'épue du Service  
 divin du matin le 30 de Novembre dernier.  
 Trans porté tout expus sur les lieux on ne m'a  
 vu ni rencontré aucune personnes qui e soit,  
 Si c'est le nommé Isidore Larose qui m'a  
 indiqué l'endroit on avait été ébauché un Chemin  
 que j'ai pu voir aisément ce Chemin n'était  
 pas droit et se perdait dans une Savane et était  
 même traversé par un ruisseau qui l'inondait  
 tous les Printemps j'ai examiné auprès le  
 Chemin actuellement en usage le dernier Chemin  
 est parfaitement droit et très beau, parcequ'il  
 passe sur un petit plateau de sable qui s'élevé  
 et le rend sec dans toutes les saisons des années  
 et je dis sans hésiter qu'il serait entre l'équipage  
 public que le dernier Chemin c'est à dire celui  
 aujourd'hui en usage fut chargé et placé  
 publiquement qu'il ne l'est maintenant le tout  
 humblement soumis.

Trois Ponceis le 3. Decembre 1845.

Signe J. P. P. P.

P. Verma  
 J. P. P. P.

10  
Rapport  
de Surtou Grant  
29<sup>e</sup> Pottier  
Général le  
Comandant P<sup>te</sup>  
Dumoulin Esq

Whereas certain differences have arisen between  
P<sup>te</sup> Dumoulin Esquire Major of the Borough of  
Three Rivers and the Members of the Municipal  
Council of the said Borough in their official capacity  
touching and respecting the value of a certain Piece  
of Ground belonging to the said P<sup>te</sup> Dumoulin Esquire  
adjoining to the Ground now used as the Market  
Place for the said Borough which said Piece of  
Ground by the unanimous Resolve of the whole  
Corporation, was ordered to be purchased from the  
said P<sup>te</sup> Dumoulin Esquire in order to extend  
the area of the present Market Place and Whereas  
for putting an end to the said difference respecting  
the valuation of the said Piece of Ground His  
Honor the Mayor hath nominated on his part  
B<sup>te</sup> Wagner Esquire and the Councillors in their  
capacities aforesaid have nominated Surtou Grant  
Esq. on their part as Experts for fixing a valuation  
for the said Piece of Ground with Power to  
appoint a Third Expert in case of disagreement  
by the said B<sup>te</sup> Wagner and the said Surtou Grant  
Esquires the same being made a Rule of the Court  
of Municipality of date with the December 1845.  
And Whereas we the said B<sup>te</sup> Wagner and the  
said Surtou Grant Esquires having examined  
the Ground in question also divers Documents  
have not been able to agree respecting the valuation  
of the said lot of Ground We have therefore  
nominated as Third Expert Jean Bapt Pottier  
Esquire of said Borough of Three Rivers.  
Now Know ye That we the said Experts whose  
names are hereunto subscribed taking upon  
us the burden of this award, and having duly  
examined

examined the said lot of Grounds and other papers and documents do Make and Publish this our Award, between the said Parties in manner following That is to say 1<sup>o</sup> We do award and order that all differences between the said Parties touching the Premises shall cease from this Date. —

2<sup>o</sup> That the Corporation representing the Borough and Citizens of Three Rivers, shall pay to P<sup>B</sup> Dumoulin the sum of Thirty eight pounds Eighteen Shillings and ten Pence as valuation for said lot of Grounds in question

3<sup>o</sup> That the said P<sup>B</sup> Dumoulin shall on receiving the said sum of Thirty eight pounds Eighteen Shillings and ten pence convey the same to the Corporation by a Notarial Contract free of all Signiorial Rents & c. —

4<sup>o</sup> That the Corporation in their official Capacities shall bear and pay the Costs and Charges in any wise relating to or concerning the Premises. —

In Witness whereof we have hereunto set our hand this 14<sup>th</sup> day of January 1846 —

(Signed) Sueton Grant  
" J<sup>B</sup> Pottier: —

*P. Reyna*  
Benjamin Frévois

Rapport du Le Comité des Finances rapporte respectueusement,  
Comité des qu'il a estimé la somme probable, requise pour  
Finances. les besoins de la Corporation de la Municipalité de la

~~Le~~ ~~Etat~~ ~~Bordeaux~~ des Trois Rivières, et trouve que  
la somme de £ 700.0.0 sera requise pour rencontrer  
les dépenses de l'année prochaine 1846 pour les objets  
suivants savoir:

Pour acheter la propriété de M. Mosart £ 125.0.0	
Pour la Bâtie d'une nouvelle Halle au Marché £ 20.0.0	
Pour le Salaire du Secrétaire	50.0.0
Pour dette du Mépager	10.0.0
Pour Contingents des officiers et clercs	7.0.0
Pour les Ponts de M. Wagner et Loursel	50.0.0
Pour le département du feu	50.0.0
Dépenses jusqu'à cette date	75.9.0
Pour les Estimateurs des propriétés devant l'impôt	14.17.3
Les éventualités de Contingens	117.13.9
	<u>£ 700.0.0</u>

Afin de rencontrer les sommes ci-dessus requises  
le Comité recommande que les sommes suivantes  
soient prélevées par taxation savoir

Sur la valeur des propriétés estimées à £ 99,000	
Mais alloué par déduction à £ 90,000	
à 1/4 p. 100 sols par Lignes forme	£ 468.15.0
Sur 22 Magazins de 1 <sup>re</sup> Classe devant la taxe	
Cyannosi à 40/ & 40/	58.0.0
Sur cinquante Magazins et Commerçants de	
2 <sup>de</sup> Classe à 40/	100.0.0
Sur neuf Boulanger devant la taxe Cyannosi etc.	18.0.0
Sur trois Hôtels de 1 <sup>re</sup> Classe à £ 5.0.0 Chaque	15.0.0
Sur 12 Datto de 2 <sup>de</sup> Classe à £ 2.10.0	30.0.0
devant la taxe Cyannosi	
Sur les Licences pour l'année 1846 à être reçues du Gouvernement, dont dit 15 à 16 par	60.0.0
Sur les Saqueurs d'après la taxe Cyannosi	5.8.1
	<u>£ 752.3.1</u>

Le Montant Cidepus Courra les dépenses et laissera  
un surplus de £ 100. 10. 00 Courant pour les eventualités

Le Comité recommande, de plus, que les époques,  
fixées pour prélever les deniers Cidepus sont le premier  
Mars, le premier Janvier 1846 un quart le premier  
Mars et un quart le 1<sup>er</sup> Juillet.

Le Rapport Cidepus est soumis au Conseil  
Signé Henry Hughes Com<sup>te</sup>  
" Auguste Cloutier  
" Etienne Tappin

Revisé et rapporté 29<sup>th</sup> of December 1845.

P. Vequa Secrétaire Financier

Rapport du  
Comité de  
Finances

Le Comité de finances ayant revu le rapport  
du jury du Courant lequel rapport ils ont vu  
du consentement du Conseil par ordre du 22 du  
Courant ayant examiné l'acte ou statut ayant  
rapport à la taxe pour les Municipalités sous l'édifice  
qu'ils ont par le pouvoir de prélever aucune  
taxe sur les Commerçants pas moins qu'un  
Montant de la somme de quarante mille  
Courant, et ils sont obligés de faire cela avec regret  
ne pouvant faire autrement, Par conséquent font  
rapport et recommandent que toutes personnes  
plais dans la liste n<sup>o</sup> 1<sup>o</sup> Gamari paieront 60/-  
Chaque excepté ceux qui paye déjà une licence  
au Gouvernement pour détailler des liquors fortes  
qui ne seront obligés de payer que £ 2. 0. 0 et ceux qui  
dans la seconde liste paieront que 40/- inclus les Montagers  
Se font humblement soumis.

Fait le 23<sup>th</sup> Decembre 1845  
Signé H. Hughes Com<sup>te</sup>  
" Auguste Cloutier  
" Etienne Tappin

P. Vequa Secrétaire Financier

Rapport du Comite du Comtee des Trois Rivieres  
Comite Comtee des Trois Rivieres

Estimation des Proprietes

Le Comite des Fermiers, en vertu de l'ordre du Conseil en date du Vingt deux du Courant, ayant examine les Motions faites devant le Conseil demandant a etre exemptes et reduites sur l'estimation des Apparens et Estimeateurs de leurs Proprietes respectives, font Rapport suivant, savoir: que les Motions de Jean Desjardis, Ecurier, de Michel Bonnard, de Dame Genevieve Costeherbe veuve de feu Joseph Badaeau, junior, d'Elisabeth Fudelle, junior, Theophile Racaby sont accordees.

Les Motions d'Edouard Bouchard, des Seniors Pontier des Ateliers de feu Joseph Labaree, d'Augustin Guilmette, de Dame Julie Badaeau veuve de Louis Charles Caspe, de Noel Pratte, de Denis Genest Labaree junior sont rejetees.

Sur la Motion d'Elrick Macleod le Comite reduit l'estimation de sa Propriete au lieu de Cent cinquante livres Courant a Cent livres Courant.

Sur la Motion de Pierre Vezina, junior, demandant que l'estimation de son terrain estimer a \$800 soit reduite a la somme de \$600. la Motion est accordee.

Sur la Motion d'Antoine Lincet la valeur de sa Propriete determinee dans le jury a \$100. soit reduite a la somme de \$75. est accordee.

Le tout respectueusement Amis  
Trois Rivieres le 29 Decembre 1845

(Signe) J. J. Hughes Comte  
" Augustin Chuteau  
" Etienne Lapin

La Propriete de Denis Genest Labaree  
pb

fib étouvé à £100. redoute et la somme de cinquante  
et quinze livres courant.

(Signé) H. J. Hughes  
" Hug. Cloutier  
Etienne Lapin

P. P. P. P. P.  
F. F. F. F. F.

Promis au Canada } (Municipalité des Trois Rivières  
District des Trois Rivières }

Le Comité des Finances rapporte respectueusement

Qu'il a examiné les Comptes du Secrétaire  
Trésorier de la Municipalité des Trois Rivières; qu'il y  
avait le 23 février courant dans ses mains une balance  
de ----- £14" 4" 9

suivant ce qui suit

De plus que le Collecteur doit avoir en mains }  
provenant des Contributions, le tout disponible } £ 8" 0" 0  
£ 25" 4" 9

Sedit Comité fait au pré rapport qu'il est  
dû au Secrétaire Trésorier pour un quantum } £ 12" 10" 0  
de ses honoraires -----

Qu'il est dû au Messager ----- 2" 7"  
ce qui déduit de la somme de ----- £ 14" 19"

il en reste une balance de £ 10" 7" 9"

Non l'avoir

Sedit Comité a aussi établi que la Municipalité  
est endettée et doit les sommes suivantes, savoir  
A la Banque du Peuple ----- £ 83" 0" 0  
A G. M. Hart pour prêt ----- 75" 0" 0

Le Comité recommande de plus qu'à l'avenir  
et jusqu'à ce que des fonds suffisants soient recueillis par  
la Municipalité par les taxes qu'aucune somme  
d'argent ne soient payées excepté au Trésorier pour les  
besoins

besoins absolument nécessaires de la Municipalité  
et pour les Honoraires

De tout aspectivement Soumis

Date le 23 février 1846. -

Signe, Henry J. Hughes Comptroller.

" Augustus Cloutier

" Achille Tapiro

P. Weyne  
Ferdinand Fiedorow





A

B

C

Page

D

Page

Chemin des Cheneaux Rapport de l'Etat	1
Cloutier Rapport du Comité des Requete de	3.
Dtt Dtt Dtt Dtt	5.
Comité des finances Rapport	11
Comité des finances Rapport amendé	13.
Comité des finances Rapport	15

E

Page

F

Page

Les Prof du Comité

8

G

Page

H

Grant Roff Estimation du Terrain  
de P<sup>te</sup> de l'oultre & mer

10

J

K

L

Procès Verbal Rapport du Comité

Page

4

M

Membre Rapport du Comité

Page

2

N

O

P

Page

Q

Page

Pompos Rapport du Comité	2
Pommeton Raff du Comité des Représ	7
Pottner Jo: Rapport de —	8

R

Page

T

Rapport du Comité de l'Estimation des Impôts	14
---	----

V

X

Y

Z